

MERULE : risques et opportunités

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES	Savoir identifier les situations à risques et alerter les maîtres d'ouvrage sur des pathologies actives ou dormantes (larves xylophages, champignons lignivores) avant de potentiels sinistres. Savoir préserver sa décennale en adoptant les bons réflexes. Après cette formation, vous serez en mesure d'évaluer la situation et d'orienter vers des solutions réparatoires qui s'accompagnent de travaux complémentaires.
PUBLIC	Menuisiers, Charpentiers, Plaquistes, Maçons, Plombiers, Couvreurs
PRE-REQUIS	Etre une entreprise du Bâtiment, maître d'ouvrage, maître d'œuvre, architecte.
EVALUATION	Attestation de fin de stage. QCM de validation des acquis.
METHODES	Formation animée par un Expert judiciaire en pathologie des bois et polluants du bâtiment près de la cour d'appel de Caen. Echanges autour d'exemples de situations de travaux pouvant entraîner la responsabilité du professionnel. (Taux de satisfaction : 100% ; Taux de d'abandon : 0% sur 24 stagiaires formés)
MOYENS SPECIFIQUES	Nombreux cas concrets rencontrés dans notre région. Photos d'immeubles attaqués. Echantillons de bois dégradés. Les locaux sont accessibles aux personnes en situation d'handicap sous réserve d'adaptation.

FORMATEUR(S) Monsieur Patrick JOANNIN

PROGRAMME

Durée : 7 heure(s) sur 1 jour(s)

Les principaux champignons lignivores rencontrés dans l'habitat.

Comment identifier la mérule.

Les idées reçues.

La fructification, les facteurs accélérant, les conditions de « stress » de la Mérule.

2 Les principaux insectes à larves xylophages rencontrés dans le bâtiment.

Comment identifier les plus dévastateurs.

3 Les traitements chimiques ou alternatifs.

Quels traitements par quelle entreprise ? Les certifications CTBA et Qualibat.

Travaux de résolution des problèmes et de reconstruction pour les différents corps d'état.

4 Les devoirs du professionnel.

Jurisprudence.

Devoir de conseil : vers qui se tourner ?

Acceptation du support : buchage, curage.

Les assurances.



(Date de mise à jour : 05/01/2026)